

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 27
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n°2018-056

ACQUISITION DES PARCELLES
AY 496 ET AY 497 SUR
LE PERIMETRE DE LA ZAC
RIVIERE DES GALETS

PASSATION D'UNE CONVENTION
D'ACQUISITION FONCIERE
ET DE PORTAGE N° 07 18 01
ENTRE L'EPFR ET LA COMMUNE

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 23 avril 2018 et affichée le
23 avril 2018.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : 11 MAI 2018

LE MAIRE



OLIVIER HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU JEUDI 3 MAI 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le jeudi trois mai, le
Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie,
après convocation légale sous la présidence de M. Olivier
Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : M. Sergio Erapa, 11^{ème} adjoint.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire,
Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé
2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye
5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint,
Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude
Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint,
M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor,
M. Jean-Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard
Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar,
Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona,
Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-
Fatima Anli, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna
Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte,
Mme Firose Gador, , Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Cala M'Rhéhourri
7^{ème} adjointe (par Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe),
M. Ludovic Latra (par M. Jean-Paul Babef), Mme Karine
Mounien (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Catherine
Gossard (par Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe),
M. Wilfrid Cerveaux (par Mme Jasmine Béton
4^{ème} adjointe), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick
Le Toullec 8^{ème} adjointe), Mme Mikaëla Latra (par M.
Sergio Erapa 11^{ème} adjoint).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Danila Bègue à
17h12, Mme Sabine Le Toullec à 17h12, Mme Mémouna
Patel à 17h12, Mme Bibi Fatima Anli à 17h19.

Départ (s) en cours de séance : Mme Valérie Auber à
17h12.

Absent (s): Mme Karine Infante, M. Hary Auber,
M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot.

.....
.....

Affaire n°2018-056

**ACQUISITION DES PARCELLES AY 496 ET AY 497
SUR LE PERIMETRE DE LA ZAC RIVIERE DES GALETS**

**PASSATION D'UNE CONVENTION D'ACQUISITION FONCIERE
ET DE PORTAGE N° 07 18 01 ENTRE L'EPFR ET LA COMMUNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.300-1 ;

Vu le programme des équipements publics de la ZAC Rivière des Galets, Commune de Le Port ;

Vu la situation et la destination des parcelles de terrain non bâti cadastrées AY 496 et AY 497 dans le périmètre de la ZAC Rivière des Galets, Commune de Le Port ;

Vu l'avis financier des services de France Domaine établi en date du 18 septembre 2017 ;

Vu le courrier de la Ville établi, en date du 28 décembre 2017, pour demander le portage financier de ces terrains par l'Etablissement Public Foncier de La Réunion, pour une durée de 15 ans et avec un différé de paiement de 4 ans ;

Vu la décision favorable du Conseil d'administration de l'E.P.F. Réunion, en date du 29 mars 2018 ;

Vu le projet de convention d'acquisition foncière n° 07.18.01 à signer avec l'Etablissement Public Foncier de la Réunion en vue de la maîtrise des parcelles de terrain non bâti cadastrées AY n°496 et AY 497 au plan de la Commune de Le Port, sises la ZAC Rivière des Galets ;

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales », « Aménagement, Travaux, Environnement » et « Politique Educative Scolaire et Associative » en date du 19 avril 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du 3 mai 2018 relatif à la passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N°07 18 01 entre l'EPFR et la Commune pour l'acquisition des parcelles AY 496 et AY 497 sur le périmètre de la ZAC « Rivière des Galets » ;

Mme Paulette Lacpatia, Mme Dalila Mahé, Mme Jasmine Béton, M. Armand Mouniata, M. Sergio Erapa, M. Jean Claude Maillot ne prennent pas part au vote,

Après avoir délibéré et à la majorité (1 opposition : Mme Gador),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention n° 07.18.01 à intervenir entre la Commune de Le Port et l'Etablissement Public Foncier de La Réunion ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer la convention d'acquisition foncière n° 07.18.01 annexée à la présente avec l'Etablissement Public Foncier de La Réunion et toutes pièces y afférentes.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU



